



Salaires, notes de frais et arrêt maladie

Par **Kedoisjefaire**, le **07/04/2012** à **00:03**

Bonjour,
Cela fait deux ans qu'une partie de mon salaire (25%) m'est versée par l'intermédiaire de notes de frais - offre faite par mon boss lors de ma demande d'augmentation, non négociable donc acceptée sur le moment.
Toutefois désormais en arrêt maladie pour une grossesse compliquée, je prends conscience des limites de ce système puisque mon salaire n'est pas maintenu (le strict minimum) et que bien évidemment ces notes de frais n'entrent pas dans le calcul des IJ de la sécurité sociale.
Initialement mon employeur m'avait dit qu'il me les paierait pendant mon congé maternité.
Mais ayant dû m'arrêter prématurément pour une grossesse compliquée, le son de cloche n'est plus le même!
Que puis-je faire? Est-ce attaquant? En vous remerciant par avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter!

Par **pat76**, le **07/04/2012** à **15:00**

Bonjour
L'employeur pourra-t-il justifier les frais en produisant les factures que vous lui auriez remis pour vous faire rembourser les frais?
En faisant cela, non seulement votre employeur vous lèse, mais il lèse l'URSSAF et le Trésor Public, puisque les frais sont déductibles des impôts.
Comment peut-il justifier des frais que vous n'avez pas pu avoir?
L'augmentation payée par des frais fictifs a fait l'objet d'un avenant à votre contrat de travail?
Vous avez demandé par lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur de compenser la perte de salaire?

Par **Kedoisjefaire**, le **07/04/2012** à **15:32**

Bonjour,rnrnMerci pour votre retour.rnMon employeur m'a demandé pour justifier ces frais de produire des notes de frais kilométriques de déplacement que je n'ai pas réalisés,rnChaque mois pour accord de paiement il contresigne ces documents.rnBien évidemment, ayant besoin de cet argent, j'ai accepté sans mesurer les conséquences dans une telle situation; c'est un accord oral sans autre preuve que les notes de frais que JE rédige.rnJusqu'alors nous avons des relations correctes et je ne me suis pas mefiée

Par **Kedoisjefaire**, le **07/04/2012 à 15:34**

Envoi trop rapide, la suite: pour l'instant son refus n'est qu'oral mais catégorique, je vais passer aux écrits, mais dois-je garder espoir ou le seul fait d'avoir été en quelque sorte "complice forcée" me privera de tout recours?rnEn vous remerciant.rnBon WE.

Par **pat76**, le **07/04/2012 à 15:52**

BonjourrnrnIl ne va pas être évident de décanter la situation que vous avez acceptée par obligation surtout que vous remettez des justificatifs pour un kilométrage fictif...rnrnVous comptez reprendre votre poste avant votre départ en congé maternité?

Par **Kedoisjefaire**, le **07/04/2012 à 20:01**

Bonjour, rnrnJe crains que ma grossesse ne me permette pas de reprendre mon poste avant le congés maternité.rnrnMerci